

Manipulation de discoglosse Sarde sur les îles de Port-Cros et du Levant dans le cadre du suivi sanitaire sur la Chytridiomycose

Le Parc national de Port-Cros (PNPC) demande l'autorisation de manipuler une espèce protégée, le discoglosse Sarde (*Discoglossus sardus* Tschudi in Otth, 1837) dans le cadre d'un suivi sanitaire sur la Chytridiomycose (*Batrachochytrium dendrobatidis*). La présente note synthétise les éléments de contexte de cette demande.

Présence et suivi du discoglosse Sarde sur l'île de Port-Cros

Le discoglosse Sarde est endémique de Corse et des îles d'Hyères, où il n'est présent que sur Port-Cros et le Levant. Son extension géographique restreinte et strictement insulaire constitue un facteur de vulnérabilité. L'espèce est de ce fait classée VU dans la Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) pour les îles d'Hyères.

Les sites propices à la reproduction et à la vie des adultes sont relativement bien connus sur Port-Cros (Figure 1) et observés annuellement dans le cadre d'un suivi de type présence / absence sur les divers stades de développement.

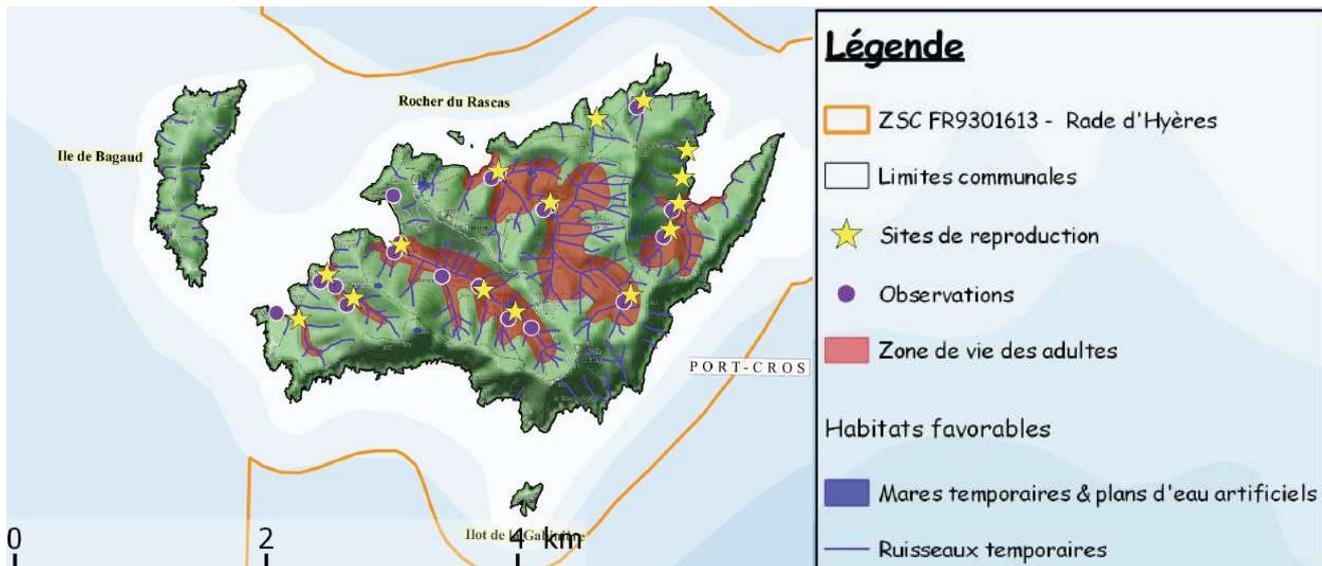


Figure 1. Zones de vie des adultes de discoglosse Sarde et sites de reproduction sur l'île de Port-Cros (Source : PNPC - DOCOB 2022).

La menace représentée par la Chytridiomycose et le suivi sanitaire sur l'île de Port-Cros

La chytridiomycose est une maladie infectieuse fatale due à un champignon et affectant les amphibiens. Elle contribue au déclin des populations d'amphibiens dans le monde entier. Toutefois, certaines lignées du champignon ne sont pas virulentes pour certaines espèces d'amphibiens.

Dans ce contexte et dans le cadre du programme Alerte-amphibien (<http://www.alerte-amphibien.fr/>), en 2011, une analyse a été réalisée sur un échantillon de 30 adultes afin de connaître l'état de l'infestation sur l'île de Port-Cros. Cinq individus se sont révélés positifs à l'infection par la chytridiomycose. Afin de poursuivre ce suivi, il a été décidé de réaliser une analyse identique environ tous les cinq ans. Les précédentes analyses (échantillons prélevés en 2017-2018) n'ont montré aucun cas de chytridiomycose sur l'île. Par ailleurs, plusieurs mortalités d'adultes ont été constatées courant 2022 dans diverses vasques de l'île. Aussi, la poursuite de ce suivi sanitaire est prévue en 2023 et en 2024 sur l'île de Port-Cros mais aussi sur l'île du Levant.

Les prélèvements seront réalisés par les agents du Parc national de Port-Cros et par les membres de l'association herpétologique de Provence Alpes Méditerranée (AHPAM) dans le cadre de son partenariat scientifique avec le Parc national (étude sur l'état de la population de discoglosse sarde dans le Parc national - partenariat scientifique 2023).

Protocole de manipulation et de prélèvement

50 individus adultes seront prélevés l'un après l'autre dans les mares temporaires de l'île. L'ensemble des sites de reproduction repérés seront parcourus afin de repérer les adultes.

Sur chaque individu, un frottis sera réalisé afin de récupérer des échantillons de mucus cutané et de cellules cutanées mortes. Le protocole est décrit dans le document joint : « Chytridiomycose_protocole_manipulation ».

Les individus ne seront pas déplacés pour réaliser les prélèvements et seront relâchés immédiatement après le frottis dans leur mare d'origine.

Manipulation de discoglosse Sarde sur les îles de Port-Cros et du Levant dans le cadre du suivi sanitaire sur la Chytridiomycose

Afin d'éviter la dissémination de la maladie d'une mare à l'autre et d'un individu à l'autre, des mesures prophylactiques seront mises en œuvre conformément au protocole décrit dans le document joint : « Chytridiomycose_protocole_prophylaxie ».

Les échantillons prélevés seront expédiés en laboratoire pour analyse.

Résultats attendus

- ⇒ **Connaissance du niveau d'infestation de la population de discoglosse Sarde de l'île de Port-Cros et du Levant par la chytridiomycose.**
- ⇒ **Analyse des souches infectieuses afin de connaître leur virulence.**
- ⇒ **En fonction des résultats, nouvelles veille dans cinq ans.**
- ⇒ **Les résultats seront communiqués aux partenaires régionaux et départementaux.**